

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 30 JUIN 2016

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme COIG, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, TEULADE, Mme VOELTZEL, IDOIBE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, LACRAMPE, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, Mme GASTON, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, Mme MIRANDE

Suppléants : Albert GOUT suppléant de Suzanne SAGE

Pouvoirs :

Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
Fabienne MENE-SAFRANE	à	Marc OXIBAR
Hervé LUCBEREILH	à	Gérard ROSENTHAL
Dominique FOIX	à	Denise MICHAUT
Maylis DEL PIANTA	à	Aracéli ETCHENIQUE
Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	Henriette BONNET
Maité POTIN	à	André LABARTHE
Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
Bernard UTHURRY	à	Jean-Etienne GAILLAT
Jean-Pierre TERUEL	à	Bernard AURISSET
Christophe GUERY	à	Daniel LACRAMPE

Excusés : Pierre CASAUX-BIC, Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES

RAPPORT N° 160630-14-AID-

### FONDS DE CONCOURS CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE POEY D'OLORON

Mme MIRANDE précise que dans sa séance du 7 avril 2016, le Conseil Communautaire a retenu, au titre des fonds de concours 2016, le projet de la commune de Poey d'Oloron qui concernait des travaux de restauration de l'église.

Le plan de financement définitif s'établit comme suit :

<b>MONTANT OPERATION HT</b>	<b>89 829.00 €</b>
Conseil départemental	22 457.00 €
Réserve parlementaire	10 000.00 €
<b>Fonds de concours</b>	<b>25 000.00 €</b>
Part communale	32 372.00 €

REÇU

8 JUL. 2016

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON S<sup>TE</sup> MARIE

Le montant du fonds de concours s'élève à 25 000.00 €.

Le dossier étant complet, la convention avec la commune peut être signée.

Les crédits nécessaires sont disponibles.

Où cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité**

- **ADOPTE** l'état financier définitif des travaux réalisés par la commune de Poey d'Oloron
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'attribution du fonds de concours avec la commune de Poey d'Oloron et à débloquer les fonds
- **VOTE** les crédits nécessaires au versement des fonds de concours soit 25 000 €

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 30 juin 2016

Suivent les signatures

**Affiché le 08.07.16**



Le Président

Daniel LACRAMPE

**REÇU**

le - 8 JUIL. 2016

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON S<sup>T</sup>E MARIE